



**CARRIÈRES**  
SOUS - POISSY

## Demande de mise à disposition Salles Robert ou Mazières

**La mise à disposition des salles Robert et Mazières par la Ville est soumise à conditions :**

- Toute demande ne remplissant pas les conditions sera refusée.
- La demande doit impérativement être adressée au Service Vie associative au moins trois mois avant la date de mise à disposition de la salle. Elle sera étudiée par l'autorité territoriale.
- **La mise à disposition ne sera accordée qu'après :**
  - o Validation de la demande d'autorisation d'organisation de manifestation,
  - o Signature du contrat de location par le Maire,
  - o Acceptation du règlement de la salle sous peine de poursuites,
  - o Réception du récépissé d'assurance responsabilité civile.

**Informations et réglementations :**

Salle demandée	Capacité	Tarifs à la journée (9h/20h)	Réglementations
<input type="checkbox"/> Salle Robert	60 personnes maximum	171 € (caution 306 €)	Ne peut être utilisée après 20h Location uniquement le samedi ou le dimanche
<input type="checkbox"/> Salle Mazières	100 personnes maximum	255 € (caution 341 €)	Ne peut être utilisée après 20h Location uniquement le samedi ou le dimanche Diffusion de musique interdite

**Nom du demandeur :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Date(s) souhaitée(s) :** .....

Type de la manifestation : .....

Présentation détaillée : .....

.....

Nombre de participants attendus : .....

**Remarques éventuelles :** .....

.....

**Cette demande de réservation sera étudiée par l'autorité territoriale.**

Date :

Signature du demandeur :

Date :

Avis et signature de l'autorité territoriale :